Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D26DSJVAP_SE26-DE

DSJVAP - LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

26- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE LA MADELEINE

Rapporteuse : Mme GUILLOIS

Suite à la période de sécheresse et de fortes chaleurs de l'été 2022, les terrains extérieurs enherbés avaient été mis à mal. Malgré le travail du service des espaces verts, le terrain de rugby était inutilisable pour les entraînements. En parallèle, le Rugby Club Pays de Fougères a connu un accroissement important de son nombre de licenciés ces dernières années et souhaitait disposer d'un deuxième terrain.

Afin de proposer un terrain d'entraînement, la ville a conventionné depuis la saison 2023-2024 avec l'association l'œuvre de Saint-Joseph, propriétaire d'un terrain rue du Gué Maheu. Le bilan pour le club de rugby et l'association est positif.

Il est proposé de renouveler cette convention pour cette saison 2026-2027. L'utilisation du terrain pour l'entraînement sera proposée au Fougères Football Club.

Dans le cadre de la convention, il est prévu de mettre à disposition :

- Le terrain enherbé actuellement à usage de terrain de football avec ses équipements, jusqu'au fond de la propriété ;
- Le stockage côté terrain ;
- L'accès à deux vestiaires ;
- L'accès aux sanitaires et à un point d'eau ;
- Une aire de parking mutualisée avec les autres utilisateurs de la propriété de l'ŒUVRE SAINT JOSEPH, en façade le long du terrain enherbé (terrain de foot), à concurrence de 5 véhicules au maximum.

La ville s'engage à participer au loyer à hauteur de 1 000 € moyennant le versement en deux fois, à savoir 400€ courant décembre 2026 et 600 € courant mai 2027.

La convention cadre est présentée en annexe de cette note.

Après avis favorable unanime de la Commission Sport, Sport Santé réunie le 2 septembre 2026, il vous est proposé de vous prononcer sur la convention de mise à disposition du terrain de la Madeleine et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signer.

Signé électroniquement par Nadège HERVE le 29/09/2026 08:58:28

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D26DSJVAP_SE26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

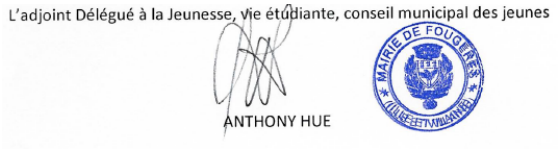
Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,



Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-09-29T08:58:28+02:00

Le secrétaire de séance,



Signé électroniquement par : Anthony HUE
Le 2026-09-29T13:00:33+02:00